



Paris, le 5 octobre 2020

## **Périodes de formation en milieu professionnel : des propositions irréalisables**

La crise sanitaire a déjà très fortement perturbé le parcours des élèves de la voie professionnelle. L'impossibilité de télé enseigner les gestes professionnels habituellement dispensés en atelier a entraîné une déqualification des élèves. La crise économique et le regain de la propagation du virus posent en cette rentrée de réelles difficultés pour l'organisation des PFMP. Dans ce contexte difficile, le ministère vient de diffuser en catimini une foire aux questions (FAQ) dédiée à l'organisation des PFMP. Les aménagements proposés, prétendant pallier les difficultés induites par le contexte sanitaire et économique dégradé, sont inacceptables. D'une part ils contreviennent aux textes réglementaires qui régissent l'organisation des PFMP et, d'autre part, la « souplesse » proposée, comme le départ des élèves « au fil de l'eau » ou le brassage de groupe d'élèves dans des classes ou établissements différents, sont des éléments de dérégulation qui mettraient en danger la santé des élèves et des personnels et qui aggraveraient leurs conditions de travail.

Nos organisations SNUEP-FSU, SNEP-FSU, CGT Éduc'action, SNALC, Sud Éducation et SNCL rappellent que la mise en place des PFMP est régie par l'article R 421 du Code de l'Éducation qui précise que la détermination des dates pour l'année scolaire, relève de la compétence du conseil d'administration donc d'un vote de cette instance. En aucun cas les élèves ne peuvent donc partir au fil de l'eau en fonction des « opportunités ». De plus, exiger des personnels un travail supplémentaire pour mettre en place « une différenciation pédagogique importante » est irresponsable en cette période très anxiogène où les personnels doivent faire face à de nombreuses difficultés. Enfin nos statuts, rappelés dans la circulaire PFMP de 2016, précisent nos obligations de services pour les périodes : en aucun cas nous ne devons accepter les mesures dérogatoires proposées dans cette FAQ.

En préalable, la mise en place d'une concertation pour la voie pro et les problèmes spécifiques auxquels elle est confrontée est absolument nécessaire afin de construire une réponse adaptée et réaliste pour les élèves et les personnels.

Nos organisations demandent le retrait de ces propositions irréalisables. Elles rappellent leur demande de moyens pour la voie professionnelle qui peuvent se traduire par l'allègement des dispositifs introduits par la transformation de la voie professionnelle (TVP).